

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISSANT LE JEUDI

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

Matahiti 160
N° 51 - Numera Hau

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 22
no Titema 2011

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 50 05 85

*NUMERO COMPLEMENTAIRE
au JOPF n° 51 du 22 décembre 2011*

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

	Pages
Arrêté n° 2064 CM du 20 décembre 2011 portant nomination de Mme Geneviève Garry en qualité de contrôleur des dépenses engagées par intérim	6979
Arrêté n° 2065 CM du 20 décembre 2011 portant nomination de M. Pierre Course en qualité de chef de service par intérim du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles	6979
Arrêté n° 2076 CM du 20 décembre 2011 portant nomination de M. Jean-Daniel Devatine en qualité de directeur du Centre des métiers d'art par intérim du 26 décembre 2011 au 11 janvier 2012 inclus	6980
Arrêté n° 2078 CM du 20 décembre 2011 portant modification de l'arrêté n° 2192 CM du 26 novembre 2010 pris pour l'application de la loi du pays n° 2010-14 du 8 novembre 2010 fixant le régime du concours financier de la Polynésie française aux communes et à leurs groupements	6980

EXTRAITS

Arrêté n° 2066 CM du 20 décembre 2011 portant virement de crédits au sein du chapitre 960 "Pouvoirs publics"	6984
Arrêté n° 2074 CM du 20 décembre 2011 portant répartition des crédits de paiement n° 11-2011 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2011	6984
Arrêté n° 2075 CM du 20 décembre 2011 portant répartition des crédits de paiement n° 12-2011 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2011	6988
Arrêté n° 2079 CM du 20 décembre 2011 approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Punaauia pour l'étude sur la rénovation des servitudes Teissier, Aliio, Tehei Teihotua, Pothier 2, Nordhoff 3, Lequerre et Oua Piti.	6989
Arrêté n° 2080 CM du 20 décembre 2011 approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Arutua pour la fourniture et l'installation de compteurs prépayés pour l'ensemble de la commune de Arutua (Arutua - Apataki - Kaukura)	6989

Arrêté n° 2081 CM du 20 décembre 2011 approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Moorea pour l'acquisition d'un véhicule 4 x 4 équipé fourrière	6989
Arrêté n° 2082 CM du 20 décembre 2011 approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Taïarapu-Ouest pour l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments publics communaux de Vairao	6989
Arrêté n° 2083 CM du 20 décembre 2011 approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Punaauia pour la réalisation de la voie de contournement de l'hôtel de ville	6989
Arrêté n° 2084 CM du 20 décembre 2011 approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Arue pour le bitumage et l'assainissement d'eau pluviale de la voie d'accès au réservoir de la cote 400	6989
Arrêté n° 2091 CM du 21 décembre 2011 approuvant et rendant exécutoire la délibération n° 167-11 CA/EHN du 7 décembre 2011 de l'Etablissement public Heiva Nui approuvant la décision modificative n° 2 de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour l'exercice 2011	6989



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 2064 CM du 20 décembre 2011 portant nomination de Mme Geneviève Garry en qualité de contrôleur des dépenses engagées par intérim.

NOR : DFP1102951AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 97-37 APF du 27 février 1997 modifiée organisant le contrôle des dépenses engagées de la Polynésie française, de ses établissements publics à caractère administratif et du Conseil économique, social et culturel ;

Vu l'arrêté n° 3225 CM du 28 août 2011 modifié portant création et organisation du service administratif dénommé "direction générale des finances publiques" ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 19 décembre 2011,

Arrête :

Article 1er.— Mme Geneviève Garry est nommée en qualité de contrôleur des dépenses engagées par intérim du 21 décembre 2011 au 6 janvier 2012 inclus.

Art. 2.— Le ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 décembre 2011.

Pour le Président absent :

Le vice-président,
Antony GEROS.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'économie, des finances,
du travail et de l'emploi,*
Pierre FREBAULT.

ARRETE n° 2065 CM du 20 décembre 2011 portant nomination de M. Pierre Course en qualité de chef de service par intérim du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles.

NOR : EMP1102943AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 99-208 APF du 18 novembre 1999 portant création du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) ;

Vu l'arrêté n° 229 CM du 3 février 2004 modifié portant organisation et fonctionnement du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) ;

Vu l'arrêté n° 622 CM du 16 août 2005 portant nomination de M. Paul Natier aux fonctions de chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) ;

Vu l'arrêté n° 4717 MEF du 16 août 2011 portant délégation de signature au chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 19 décembre 2011,

Arrête :

Article 1er.— M. Pierre Course, conseiller des services administratifs, est nommé en qualité de chef de service par intérim du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) durant les congés de M. Paul Natier pour compter du 22 décembre 2011 à partir de 12 heures au 30 décembre 2011 inclus.

Art. 2.— Le ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 décembre 2011.

Pour le Président absent :

Le vice-président,
Antony GEROS.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre de l'économie, des finances,
du travail et de l'emploi,
Pierre FREBAULT.

ARRETE n° 2076 CM du 20 décembre 2011 portant nomination de M. Jean-Daniel Devatine en qualité de directeur du Centre des métiers d'art par intérim du 26 décembre 2011 au 11 janvier 2012 inclus.

NOR : CMA1102953AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la culture, de l'artisanat et de la famille, en charge de la condition féminine,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 80-16 AT du 7 février 1980 portant création du Centre des métiers d'art ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 580 CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 5 juillet 2006 portant nomination de M. Viri Taimana en qualité de directeur du Centre des métiers d'art ;

Vu la demande de congé de M. Viri Taimana en date du 22 novembre 2011 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 19 décembre 2011,

Arrête :

Article 1er.— M. Jean-Daniel Devatine est nommé en qualité de directeur du Centre des métiers d'art par intérim pour la période du 26 décembre 2011 au 11 janvier 2012 inclus.

Art. 2.— Le ministre de la culture, de l'artisanat et de la famille, en charge de la condition féminine, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 décembre 2011.

Pour le Président absent :

Le vice-président,
Antony GEROS.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre de la culture,
de l'artisanat et de la famille,
Chantal TAHIATA.

ARRETE n° 2078 CM du 20 décembre 2011 portant modification de l'arrêté n° 2192 CM du 26 novembre 2010 pris pour l'application de la loi du pays n° 2010-14 du 8 novembre 2010 fixant le régime du concours financier de la Polynésie française aux communes et à leurs groupements.

NOR : DDC1102895AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, en charge du budget, du développement des collectivités, de l'économie numérique, de la communication et des relations avec les institutions de la Polynésie française, porte-parole du gouvernement,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la loi du pays n° 2010-14 du 8 novembre 2010 fixant le régime du concours financier de la Polynésie française aux communes et à leurs groupements ;

Vu l'arrêté n° 2192 CM du 26 novembre 2010 pris pour l'application de la loi du pays n° 2010-14 du 8 octobre 2010 fixant le régime du concours financier de la Polynésie française aux communes et à leurs groupements ;

Vu la délibération n° 97-81 APF du 29 mai 1997 portant création de la délégation pour le développement des communes en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 621 CM du 30 juin 1997 portant organisation et attributions de la délégation pour le développement des communes de la Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 19 décembre 2011,

Arrête :

Article 1er.— Après l'article 8 de l'arrêté n° 2192 CM du 26 novembre 2010 susvisé, il est rajouté un article 9 rédigé comme suit :

“Art. 9.— Disposition temporaire pour l'année 2012

Les taux directeurs ainsi que les éléments de leur majoration et modulation sont plafonnés à 50 % du montant total de la dépense éligible au concours financier de la Polynésie française.

Cette disposition est applicable uniquement aux dossiers déposés pour les sessions de 2012, conformément aux périodes de dépôt définies à l'article 2.”

Art. 2.— L'annexe 3 de l'arrêté n° 2192 CM du 26 novembre 2010 susvisé établissant la liste des pièces obligatoires constitutives d'un dossier de demande de concours financier est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

Cette dernière sera applicable aux dossiers de demande de concours financier déposés à compter du 1er janvier 2012.

Art. 3.— L'annexe 1 de l'arrêté n° 2192 CM du 26 novembre 2010 susvisé relative au modèle de formulaire d'une demande de concours financier est remplacé par l'annexe jointe au présent arrêté.

Cette dernière sera applicable aux dossiers de demande de concours financier déposés à compter du 1er janvier 2012.

Art. 4.— Le vice-président, en charge du budget, du développement des collectivités, de l'économie numérique, de la communication et des relations avec les institutions de la Polynésie française, porte-parole du gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 décembre 2011.

Pour le Président absent :

Le vice-président,
Antony GEROS.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Antony GEROS.

ANNEXE 1 : Modèle de formulaire d'une demande de concours financier

POLYNESIE FRANCAISE  Délégation pour le développement des communes (DDC)	DEMANDE DE CONCOURS FINANCIER (LP n° 2010-14 du 8 novembre 2010)
---	--

DEMANDEUR

COMMUNE : GROUPEMENT DE COMMUNES : Réfèrent : Mr / Melle / Mme Tél. : Fax : Boîte postale : E-mail :

NATURE DE L'OPERATION

1. ETUDES & CONCEPTION
Intitulé de l'opération :

2. TRAVAUX
☐ Constructions de bâtiments communaux ☐ Constructions de bâtiments à vocation économique ☐ Installations sportives ☐ Aménagements divers ☐ Cimetières ☐ Voirie ☐ (AEP) Alimentation en Eau Potable & (AEU) Assainissement des Eaux Usées (<u>réseaux</u>) ☐ (AEP) Alimentation en Eau Potable & (AEU) Assainissement des Eaux Usées (<u>ouvrages hors réseaux</u>) ☐ Distribution d'énergie électrique ☐ Production d'énergie électrique ☐ Eclairage public
Intitulé de l'opération :

3. ACQUISITIONS
☐ Equipement de chantier ☐ Collecte & traitement des déchets ☐ Sécurité & secours ☐ Transport scolaire ☐ Transport en commun ☐ Moyens de transport ☐ (AEP) Alimentation en Eau Potable & (AEU) Assainissement des Eaux Usées ☐ Distribution et production d'énergie électrique ☐ Foncière ou ensemble immobilier
Intitulé de l'opération :
Préciser s'il s'agit de : ☐ 1 ^{ère} acquisition ☐ Complément de parc ☐ Renouvellement de parc, le financement du bien à remplacer <u>datant de moins de 5 ans</u> au 1 ^{er} janvier de l'année de la nouvelle demande ☐ Renouvellement de parc, le financement du bien à remplacer <u>datant de plus de 5 ans</u> au 1 ^{er} janvier de l'année de la nouvelle demande

Je soussigné(e) « *Civilité* » « *Nom* » « *Prénom* »
 « *Qualité* », sollicite le concours financier du Pays pour l'opération précitée et certifie l'exactitude des informations jointes au présent dossier.

Date :

Réceptionnée à la DDC le

Visa et signature :

Visa et signature :

ANNEXE 3: Liste des pièces obligatoires constitutives d'un dossier de demande de concours financier

LISTE DES PIÈCES CONSTITUTIVES D'UN DOSSIER	ETUDES & CONCEPTION	TRAVAUX											ACQUISITIONS									
		Bâtiments communaux	Bâtiments d'habitation collectifs domaniaux	Installation sportives	Aménagements divers	Circulaires	Voies	AEP/AEU (réseaux)	AEP/AEU (garages, ponts, réseaux)	Distribution d'énergie (électricité, gaz, eau chaude, etc.)	Production d'énergie électrique ou thermique	Eclairage public	Équipement de la commune (chambres, etc.)	Collecte et traitement des déchets d'ordures ménagères	Transport scolaire régulier	Transport scolaire commun	Moyens de transport collectif	Sécurité des écoles et des équipements	AEP AEU	Ordonnance d'occupation du sol	Ordonnance d'occupation du sol	Ponts ou autres ouvrages d'infrastructure
Formulaire de demande de subvention	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Note descriptive du projet conformément au modèle annexé à l'arrêté d'application	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Devis estimatif détaillé (axe, péage, etc.) (incluant le cas échéant le coût du fret et de l'assurance machine)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Attestation de non commencement d'exécution de l'opération	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Délibération approuvant l'opération éligible et le plan de financement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Plan de situation		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X											X
Extrait de plan cadastral		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X											X
Acte établissant la situation juridique du terrain (décret constituant le domaine communal, arrêté d'affectation, bail de location longue durée, etc.)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X											
Si l'opération est éligible de la réglementation d'urbanisme, l'autorisation de travaux immobiliers		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X											
Si l'opération est éligible de la réglementation des installations classées, l'autorisation (ou attestation) classées		X						X		X			X							X		
Parc animaliers / Parc de véhicules												X	X	X	X	X	X	X	X	X		
Autorisation de passage (sur parcelle privée) ou acte établissant la servitude publique								X	X	X	X											
Autorisation de passage de la direction des affaires foncières (DAF) ou de la direction de l'équipement (DEO) lorsqu'il s'agit du domaine public du pays		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X											
Cahier des charges	X																					
Délégation de compétence (ou projet) dans le cadre d'un emplacement												X	X	X	X	X	X	X	X	X		
Convention avec l'éducation														X								
Schema directeur								X	X										X			
Délégation fixant les modalités de l'opération ou l'attribution d'un acte d'usage (uniquement communal)				X				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
Estimation de la direction des affaires foncières (DAF)																						X
Dossier d'avant-projet sommaire (APS)																						X
Avis de la direction de la défense et de la protection civile (DDPC)																		X				

NOR : DFP1102454AC

Par arrêté n° 2066 CM du 20 décembre 2011.— Il est autorisé le virement de crédits au sein du chapitre 960 “Pouvoirs publics” conformément au tableau ci-après :

S/chap.	Art.	Intitulé	En +	En -
960-01	622	Gouvernement Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		140 000
960-05	624	Administration générale Transports	140 000	
		Total	140 000	140 000

NOR : DBP1102906AC

Par arrêté n° 2074 CM du 20 décembre 2011.— La répartition prévisionnelle n° 11-2011 des crédits de paiement du budget d'investissement de l'exercice 2011 est déterminée selon les annexes n° 1 et 2 ci-jointes.

Annexe n°1 de l'arrêté de répartition n°11-2011

Total				782 884 170	761 404 464	0	21 479 706
Resp	Chapitre	AP	Titre	CP à inscrire.	FP	3IF	ADEME
PR	901	11.2011	Matériels informatiques, de bureau et mobilier PR et services rattachés - 2011	-3 745 544	-3 745 544		
VP	901	8.2010	Equipements informatiques - Tous services - 2010	-366 212	-366 212		
VP	901	24.2011	Applications informatiques - tous services - 2011	-5 000 000	-5 000 000		
VP	901	26.2011	Equipements informatiques - tous services - 2011	-40 615 600	-40 615 600		
MEF	901	7.2011	Aménagement locaux - Tous services - 2011	-19 906 933	-19 906 933		
MET	901	17.2011	Etudes générales BAT - 2011	-1 000 000	-1 000 000		
MET	901	21.2011	Véhicules de chantier DEQ - 2011	-100 000	-100 000		
MEJ	901	27.2011	Matériel informatique enseignement primaire - 2011	-519 548	-519 548		
MAA	901	20.2011	Travaux sur bâtiments du pays - 2011	-8 763 018	-8 763 018		
Somme 901				-80 016 855	-80 016 855	0	0
MAA	903	51.2011	Aménagement plages - 2011	-3 297 800	-3 297 800		
Somme 903				-3 297 800	-3 297 800	0	0
MRM	905	82.2011	Subvention pour le développement de la pêche - FIM 2011	-4 237 500	-4 237 500		
MRM	905	83.2011	Mises aux normes internationales des thoniers - 2011	-1 582 496	-1 582 496		
MRM	905	84.2011	Subvention d'investissement S3P - 2011	-20 000 000	-20 000 000		
MRM	905	93.2010	Augmentation de Capital de la S3P - 2010	-8 577 325	-8 577 325		
MRM	905	80.2011	Rénovation équipements port de pêche - 2011	-6 603 707	-6 603 707		
MCA	905	307.2010	Fare artisanal Taipivai - Nuku Hiva	2 000 000	2 000 000		
MAE	905	97.2011	Etudes d'aménagement rural - 2011	-50 000	-50 000		
MAE	905	100.2011	Aménagement parcelles agricoles domaines territoriaux - 2011	-1 608 239	-1 608 239		
MAE	905	103.2011	Aides aux porteurs de projet en agriculture, élevage et forêt - 2011	-2 050 475	-2 050 475		
MAE	905	96.2011	Equipement pépinières SDR - 2011	-14 423	-14 423		
MAE	905	105.2011	Acquisition matériel et équipement forestier - 2011	-30 638	-30 638		
MAE	905	104.2011	Plantation de bois précieux pour l'artisanat local - 2011	-102 412	-102 412		
MAE	905	339.2011	Acquisition de matériel et équipements SDR - 2011	-327 286	-327 286		
MAE	905	338.2011	Grosses réparations matériels lourds SDR - 2011	-835 518	-835 518		
MAE	905	101.2011	Travaux divers sur bâtiments techniques du SDR - 2011	-713 813	-713 813		
MDA	905	102.2011	Développement de la cocoteraie - 2011	74 756 517	74 756 517		
Somme 905				30 022 685	30 022 685	0	0
MEF	906	108.2011	Dispositif ACDE - 2011	-24 406 000	-24 406 000		
Somme 906				-24 406 000	-24 406 000	0	0
MCA	908	342.2011	Subvention à TFTN - Rénovation de la bibliothèque enfants	25 000 000	25 000 000		
MCA	908	111.2011	Aménagements et travaux divers sites culturels 2011	-28 906 740	-28 906 740		
Somme 908				-3 906 740	-3 906 740	0	0
MEJ	909	114.2011	Aménagement et travaux divers - collèges lycées - 2011	-50 718 542	-50 718 542		
MEJ	909	118.2011	Equipements des établissements scolaires 2011	-16 226 259	-16 226 259		
MEJ	909	332.2009	Collège de Mahina : Plateau sportif et réhabilitation de bâtiments (Etat-Educ 2009)	-7 626 432	-7 626 432		
Somme 909				-74 571 233	-74 571 233	0	0
MSS	910	128.2011	Travaux et équipements divers Hôpital de Moorea - 2011	-353 760	-353 760		

Annexe n°1 de l'arrêté de répartition n°11-2011

Total				782 884 170	761 404 464	0	21 479 706
Resp	Chapitre	AP	Titre	CP à inscrire.	FP	3IF	ADEME
Somme 910				-353 760	-353 760	0	0
MEJ	911	136.2011	Subventions aux associations de jeunesse - 2011	-4 000 000	-4 000 000		
MEJ	911	138.2011	Subventions au mouvement sportif - 2011	-19 942	-19 942		
MSS	911	135.2011	Aides aux crèches et garderies - Rénovation et mise aux normes - 2011	-15 000 000	-15 000 000		
Somme 911				-19 019 942	-19 019 942	0	0
MET	914	236.2010	Reconstruction hangar portuaire à Nihiru - Makemo	-21 479 706	-21 479 706		
MET	914	274.2011	Etudes hydrauliques générales - 2011	-86 000	-86 000		
MET	914	245.2009	Réhabilitation et aménagements divers berges et cours d'eau MARQ 2009	-104 602	-104 602		
MET	914	197.2011	Route Taiohae - Terre déserte - tranche 3/4	20 000 000	5 454 546	14 545 454	
MET	914	177.2007	Aménagement de la route du front de mer de Taiohae	-20 000 000	-5 454 546	-14 545 454	
MET	914	251.2010	Réhabilitation et aménagement divers et cours d'eau MOOREA - 2010	-192 627	-192 627		
MET	914	160.2011	Mise aux normes signalisation verticale - 2011	-5 058 064	-5 058 064		
MET	914	23.2001	Route traversière Tahiti	449 310	449 310		
MET	914	100.2008	Aménagement RT 2 du rond-point Lafayette Arue à celui de la Pointe Vénus Mahina	-449 310	-449 310		
MET	914	250.2010	Réhabilitation et aménagement divers berges, cours d'eau et assainissement pluvial Tahiti - 2010	-63 197	-63 197		
MET	914	173.2011	Mise en conformité de l'éclairage public - 2011	-2 487 050	-2 487 050		
MET	914	176.2011	Aménagements et travaux divers assainissement pluvial routier Tahiti - 2011	-504 089	-504 089		
MET	914	241.2009	Protection des berges des rivières de Tahiti 2009	-10	-10		
MET	914	176.2010	Aménagement et réhabilitation divers ouvrages routiers Tahiti - 2010	-7 161	-7 161		
MET	914	177.2010	Mise en conformité éclairage public - 2010	-417 208	-417 208		
MET	914	178.2010	Amélioration de l'assainissement pluvial routier de Tahiti - 2010	-280 488	-280 488		
MET	914	234.2011	Balisage maritime - 2011	-3 288 695	-3 288 695		
MET	914	226.2011	Aménagements et travaux divers - ouvrages aéroportuaires ISLV - 2011	-10 878 824	-10 878 824		
MET	914	227.2011	Aménagements et travaux divers - ouvrages aéroportuaires Marquises - 2011	-6 748 633	-6 748 633		
MET	914	212.2010	Grosses réparations ouvrages aéroportuaires TG - 2010	-615 652	-615 652		
MET	914	233.2011	Matériels et équipements divers des aérodromes - 2011	-43 700	-43 700		
MET	914	231.2011	Aménagements et travaux divers - ouvrages aéroportuaires Moorea - 2011	-9 994 915	-9 994 915		
MET	914	242.2011	Diagnostic ouvrages maritimes - 2011	-638 971	-638 971		
MET	914	245.2011	Etudes générales - maritime - 2011	-4 710	-4 710		
MET	914	219.2010	Réhabilitations et aménagements divers ouvrages maritimes TG - 2010	-64 374	-64 374		
MET	914	201.2011	Reconditionnement engins et poids lourds DEQ - 2011	-3 324 724	-3 324 724		
MET	914	202.2011	Engins et matériels lourds DEQ - 2011	-216 000	-216 000		
MET	914	203.2010	Matériels lourds - 2010	-179 010	-179 010		
MET	914	204.2010	Grosses réparations engins lourds - 2010	-374 786	-374 786		
MET	914	359.2011	Etudes SWAC du TAAONE	0	21 479 706		-21 479 706
MDA	914	284.2011	Equipements et installations de matériels de navigation aérienne - 2011	-6 864 862	-6 864 862		
Somme 914				-73 918 058	-52 438 352	0	-21 479 706
MET	915	271.2010	Matériels navires - Flottille administrative - 2010	-670	-670		
MET	915	272.2010	Grosses réparations navires flottille administrative - 2010	-2 200 645	-2 200 645		
MET	915	285.2011	Matériels spécifiques navires Flottille Administrative - 2011	-98 602	-98 602		
MET	915	286.2011	Grosses réparations navires Flottille Administrative - 2011	-21 534 062	-21 534 062		

Annexe n°1 de l'arrêté de répartition n°11-2011

Total				-782 884 170	-761 404 464	0	-21 479 706
Resp	Chapitre	AP	Titre	CP à inscrire.	FP	3IF	ADEME
MET	915	288.2011	Aménagement et construction d'arrêts de bus - 2011	-11 900 000	-11 900 000		
Somme 915				-35 733 979	-35 733 979	0	0
MAA	916	289.2011	Travaux divers sur biens du domaine public - 2011	-337 578	-337 578		
MAA	916	290.2011	Travaux divers sur biens du domaine privé du pays - 2011	-1 723 890	-1 723 890		
MAA	916	294.2011	Acquisitions immobilières d'opportunité - 2011	-10 000 000	-10 000 000		
MAA	916	295.2011	Aide à la construction - 2011	-45 621 020	-45 621 020		
MAA	916	368.2011	Subvention OPH - Sécurisation des logements sociaux - 2011	-50 000 000	-50 000 000		
MAA	916	297.2011	Subvention OPH - Programme de FARE BOIS - 2011	-390 000 000	-390 000 000		
Somme 916				-497 682 488	-497 682 488	0	0

Annexe n°2 de l'arrêté de répartition n°11-2011

Min	901	903	905	906	908	909	910	911	914	915	916	Total
PR	-3 745 544											-3 745 544
VP	-45 981 812											-45 981 812
MEF	-19 906 933			-24 406 000								-44 312 933
MET	-1 100 000								-67 053 196	-35 733 979		-103 887 175
MRM			-41 001 028									-41 001 028
MEJ	-519 548					-74 571 233		-4 019 942				-79 110 723
MAA	-8 763 018	-3 297 800									-497 682 488	-509 743 306
MSS							-353 760	-15 000 000				-15 353 760
MCA			2 000 000		-3 906 740							-1 906 740
MAE			-5 732 804									-5 732 804
MDA			74 756 517						-6 864 862			67 891 655
Total	-80 016 855	-3 297 800	30 022 685	-24 406 000	-3 906 740	-74 571 233	-353 760	-19 019 942	-73 918 058	-35 733 979	-497 682 488	-782 884 170

Annexe 1 - Arrêté de répartition n° 12-2011

MIN	CHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	CdP
MSS	901	385.2011	Informatisation de la direction de la santé publique	25 000 000	25 000 000	
	Somme 901			25 000 000	25 000 000	-
MET	903	316.2011	Foncier et études pour la construction de l'abri de PUKARUA (CdP)	- 3 850 000	- 2 100 000	- 1 750 000
MET	903	319.2011	Foncier et études pour la réhabilitation de l'abri de APATAKI (CdP)	8 030 000	4 380 000	3 650 000
MET	903	320.2011	Foncier et études pour la réhabilitation de l'abri de ANAA (CdP)	- 4 180 000	- 2 280 000	- 1 900 000
	Somme 903			-		
MET	910	118.2003	Centre hospitalier du Taaone (FREPF-DGDE)	137 000 000	137 000 000	
MET	910	119.2003	Equipements - Centre hospitalier Taaone (FREPF-DGDE)	- 117 449 419	- 117 449 419	
MSS	910	32.2003	Hôpital de Taravao (FREPF - DGDE)	139 942	139 942	
MSS	910	136.2010	Travaux de rénovation des services hospitaliers de l'Hôpital de UTUROA	302 037	302 037	
MSS	910	126.2011	Travaux et équipements divers bâtiments Subdivision santé - 2011	- 441 979	- 441 979	
	Somme 910			19 550 581	19 550 581	-
MSS	911	50.2007	Subvention IIME - Construction annexes Taravao	- 2 789 128	- 2 789 128	
MSS	911	132.2011	Subvention IIME - Travaux de rénovation bâtiment IIME et équipement	2 789 128	2 789 128	
	Somme 911			-		
	Total			44 550 581	44 550 581	-

Annexe 2 - Arrêté de répartition n° 12-2011

MIN	901	903	910	911	Total
MET		-	19 550 581		19 550 581
MSS	25 000 000		-	-	25 000 000
Total	25 000 000	-	19 550 581	-	44 550 581

Par arrêté n° 2075 CM du 20 décembre 2011. — La répartition prévisionnelle n° 12-2011 des crédits de paiement du budget d'investissement de l'exercice 2011 est déterminée selon les annexes n° 1 et 2 ci-jointes.

NOR : DBP1103001AC

NOR : DDC1101332AC

Par arrêté n° 2079 CM du 20 décembre 2011.— Est approuvée l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Punaauia pour financer l'étude sur la rénovation des servitudes Teissier, Atiio, Tehei Teihotua, Pothier 2, Nordhoff 3, Lequerre et Oua Piti, dont le coût réel est estimé à *vingt-sept millions cinq cent mille francs CFP* (27 500 000 F CFP).

Le montant du concours financier de la Polynésie française s'élèvera à 10 % (taux modulé) du coût final de l'opération mais ne pourra cependant excéder le montant plafond de *dix-neuf millions deux cent cinquante mille francs CFP* (19 250 000 F CFP).

La dépense définie ci-dessus est imputable au chapitre 903, sous-chapitre 903-01, AP 30-2011, AE 213-2011, article 204-14 du budget de la Polynésie française.

NOR : DDC1101335AC

Par arrêté n° 2080 CM du 20 décembre 2011.— Est approuvée l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Arutua pour financer la fourniture et l'installation de compteurs prépayés pour l'ensemble de la commune de Arutua (Arutua-Apataki-Kaukura), dont le coût réel est estimé à *vingt-cinq millions sept cent cinquante-quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-huit francs CFP* (25 754 298 F CFP).

Le montant du concours financier de la Polynésie française s'élèvera à 60 % (taux modulé) du coût final de l'opération mais ne pourra cependant excéder le montant plafond de *quinze millions quatre cent cinquante-deux mille cinq cent soixante-dix-neuf francs CFP* (15 452 579 F CFP).

La dépense définie ci-dessus est imputable au chapitre 903, sous-chapitre 903-01, AP 36-2011, AE 222-2011, article 204-14 du budget de la Polynésie française.

NOR : DDC1102213AC

Par arrêté n° 2081 CM du 20 décembre 2011.— Est approuvée l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Moorea pour financer l'acquisition d'un véhicule 4 x 4 équipé fourrière, dont le coût réel est estimé à *six millions trois cent vingt-sept mille trois cent seize francs CFP* (6 327 316 F CFP).

Le montant du concours financier de la Polynésie française s'élèvera à 50 % (taux modulé) du coût final de l'opération mais ne pourra cependant excéder le montant plafond de *trois millions cent soixante-trois mille six cent cinquante-huit francs CFP* (3 163 658 F CFP).

La dépense définie ci-dessus est imputable au chapitre 903, sous-chapitre 903-01, AP 31-2011, AE 217-2011, article 204-14 du budget de la Polynésie française.

NOR : DDC1102182AC

Par arrêté n° 2082 CM du 20 décembre 2011.— Est approuvée l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Taiarapu-Ouest pour financer l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments publics communaux de Vairao dont le coût réel est estimé à *cent sept millions cent quarante-deux mille huit cent cinquante-sept francs CFP* (107 142 857 F CFP).

Le montant du concours financier de la Polynésie française s'élèvera à 60 % (taux modulé) du coût final de l'opération mais ne pourra cependant excéder le montant plafond de *soixante-quatre millions deux cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatorze francs* (64 285 714 F CFP).

La dépense définie ci-dessus est imputable au chapitre 903, sous-chapitre 903-01, AP 39-2011, AE 220-2011, article 204-14 du budget de la Polynésie française.

NOR : DDC1101331AC

Par arrêté n° 2083 CM du 20 décembre 2011.— Est approuvée l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Punaauia pour financer la réalisation de la voie de contournement de l'hôtel de ville, dont le coût réel est estimé à *vingt-trois millions cent mille francs CFP* (23 100 000 F CFP).

Le montant du concours financier de la Polynésie française s'élèvera à 50 % (taux modulé) du coût final de l'opération mais ne pourra cependant excéder le montant plafond de *onze millions cinq cent cinquante mille francs CFP* (11 550 000 F CFP).

La dépense définie ci-dessus est imputable au chapitre 903, sous-chapitre 903-01, AP 30-2011, AE 213-2011, article 204-14 du budget de la Polynésie française.

NOR : DDC1101254AC

Par arrêté n° 2084 CM du 20 décembre 2011.— Est approuvée l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Arue pour financer le bitumage et l'assainissement d'eau pluviale de la voie d'accès au réservoir de la cote 400, dont le coût réel est estimé à *quarante-deux millions six cent quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-quatorze francs CFP* (42 682 694 F CFP).

Le montant du concours financier de la Polynésie française s'élèvera à 50 % (taux modulé) du coût final de l'opération mais ne pourra cependant excéder le montant plafond de *vingt et un millions trois cent quarante et un mille trois cent quarante-sept francs CFP* (21 341 347 F CFP).

La dépense définie ci-dessus est imputable au chapitre 903, sous-chapitre 903-01, AP 30-2011, AE 213-2011, article 204-14 du budget de la Polynésie française.

NOR : EHN1102954AC

Par arrêté n° 2091 CM du 21 décembre 2011.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 167-11 CA/EHN du 7 décembre 2011 de l'établissement public Heiva Nui approuvant la décision modificative n° 2 de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour l'exercice 2011.

L'état prévisionnel des recettes et des dépenses modifié est arrêté à la somme de *trois cent soixante-dix-huit millions soixante-neuf mille cent quatre-vingt-neuf francs CFP* (378 069 189 F CFP) se décomposant comme suit :

	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	Total
Recettes	298 781 810	20 769 290	319 551 100
Dépenses	357 299 899	20 769 290	378 069 189
Résultat	- 58 518 089	0	- 58 518 089

LISTE DES OUVRAGES DISPONIBLES A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

(Prix TTC)

- Budget général de la Polynésie française 2011	2 515 F CFP
- Codification du droit du travail (LP n° 2011-15 du 04/05/11 JOPF n° 27 NS)	1 313 F CFP
- Codification du droit du travail (broché)	1 680 F CFP
- Budget général de la Polynésie française et budget des comptes spéciaux 2010	2 294 F CFP
- Notices des produits médicamenteux de la pharmacopée chinoise (JOPF n° 4 NS/2009)	1 092 F CFP
- Annexe à la loi du pays n° 2008-7 du 25 août 2008 relative au droit de douane (JOPF n° 42 NS du 5 septembre 2008)	2 835 F CFP
- Annexe à la loi du pays n° 2008-8 du 25 août 2008 relative à la nomenclature combinée (JOPF n° 43 NS du 5 septembre 2008)	2 877 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Nuku Hiva (JOPF n° 52 NS/2008)	263 F CFP
- Affiches "Accident du Travail"	174 F CFP
- Affiches "Défense de consommer"	174 F CFP
- Affiches "Loi sur l'ivresse"	267 F CFP
- Affiches "Réglementation sur le commerce des boissons" (français et tahitien)	696 F CFP
- Association des PTOM à la Communauté européenne	798 F CFP
- Barème des ANFA (10 F la feuille ou 1840 F l'ensemble)	2134 F CFP
- Budget général de la Polynésie française et budget des comptes spéciaux 2009	2 252 F CFP
- Budget général de la Polynésie française et budget des comptes spéciaux 2008	2 090 F CFP
- Budget général de la Polynésie française et budget des comptes spéciaux 2007	1 971 F CFP
- Budget général de la Polynésie française et budget des comptes 2006	2 667 F CFP
- Budget général de la Polynésie française et budget des comptes 2005	2 604 F CFP
- Code des marchés publics (Septembre 2004)	2 415 F CFP
- Code du travail (édition 2004)	3 938 F CFP
- Code de l'environnement (JOPF n° 1 NS du 27 février 2004) (broché)	882 F CFP
- Code de l'éducation (JOPF n° 3 NS du 25 août 2000)	441 F CFP
- Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique	1355 F CFP
- Code des communes de la Polynésie française	429 F CFP
- Code pénal (JOPF n° 8 NS du 2 août 1996)	378 F CFP
- Code de procédure pénale (JOPF n° 9 NS du 16 août 1996)	704 F CFP
- Code de procédure civile (broché)	630 F CFP
- Code de la mer en tahitien	798 F CFP
- Comptes-rendus intégraux des débats de l'assemblée de la Polynésie française (abonnement annuel)	4 209 F CFP
- Convention collective des assurances	331 F CFP
- Convention collective de l'automobile	336 F CFP
- Convention collective du bâtiment et des travaux publics	940 F CFP
- Convention collective des banques	496 F CFP
- Convention collective du commerce	525 F CFP
- Convention collective du gardiennage	352 F CFP
- Convention collective de l'industrie hôtelière de Polynésie française	536 F CFP
- Convention collective de l'industrie	431 F CFP
- Convention collective de l'imprimerie, de la presse et de la communication	743 F CFP
- Convention collective du nettoyage	410 F CFP
- Examen pratique du permis de conduire (véhicules de catégorie A et sous-catégorie A1)	718 F CFP
- Instruction comptable de la Polynésie française (JOPF n° 1 NS du 2 janvier 2007 <i>broché</i>)	1 040 F CFP
- Instruction budgétaire et comptable M114 des communes	1 250 F CFP
- Recueil des textes sur la déconcentration de l'administration de la Polynésie française	945 F CFP
- Répertoire général des textes promulgués au BOEFO et JOPF de 1843 à 1996 (mise à jour)	3 413 F CFP
- Statut de la fonction publique :	
<i>Tome 1</i> : Dispositions générales (mise à jour au 31 janvier 2004)	2 629 F CFP
<i>Tome 3</i> : Filière de la santé (mise à jour au 30 avril 1999)	1 659 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1995)	2 027 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1996)	2 095 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1997)	2 504 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1998)	2 914 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1999)	3 192 F CFP
- Table chronologique (année 2000)	1 250 F CFP
- Table chronologique (année 2001)	1 386 F CFP
- Table chronologique (année 2002)	1 460 F CFP
- Tarif des douanes (édition 2004)	5 670 F CFP

Consulter l'Imprimerie Officielle pour les autres ouvrages

TARIFS

des Abonnements de l'Imprimerie officielle à compter du 1^{er} Mars 2010

<i>TARIF en F CFP</i>	TTC	Hors Taxe
		France — DOM-TOM — Autres Pays
	Polynésie française	<i>Voie aérienne</i>
Numéro	263*	515
Abonnement 1 an	13 533	26 604
* Frais d'expédition non inclus pour les îles.		

RÉCEPTION
des annonces pour publication
au *Journal officiel* de la Polynésie française
pour l'année 2012

La date limite est fixée au :
Lundi 12h00

(*) SAUF Jours fériés				
FERIES 2012		DATE LIMITE de réception des dossiers	Publication au JOPF	
Jour	Date		N°	Date
Arrivée Evangile	Lundi 5 mars	Jeudi 1 ^{er} mars à 14h50	10	8 mars
Vendredi Saint et Lundi de Pâques	Vendredi 6 et Lundi 9 avril	Mercredi 4 avril à 14 h 50	15	12 avril
Fête du travail	Mardi 1 ^{er} mai	Jeudi 26 avril à 14 h 50	18	3 mai
Victoire 1945	Mardi 8 mai	Jeudi 3 mai à 14 h 50	19	10 mai
Ascension	jeudi 17 mai	Vendredi 11 mai à 13h00	20	17 mai
Lundi de Pentecôte	28 mai	Jeudi 24 mai à 14h50	22	31 mai
Assomption	mercredi 15 août	Jeudi 9 août à 14h50	33	16 août
Toussaint	jeudi 1 ^{er} novembre	Vendredi 26 octobre à 13h00	44	1 ^{er} novembre
Noël	mardi 25 décembre	Jeudi 20 décembre à 14h50	52	27 décembre
Jour de l'an	Mardi 1 ^{er} janvier	Jeudi 27 décembre à 14h50	1	3 janvier